

## **Procès-verbal de la séance du lundi 31 octobre 2011**

Il est 20h00 lorsque **M. Ph. Dardenne, Président**, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey.

Il salue la Municipalité, M. G. Ferrari, sergent-major de police, M. M. Milosavljevic, huissier, la presse ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : Mmes V. Rapsode, MM. P. Chapuis, F. Dufour, C. Gabriel, J.-L. Klopfenstein, M. Layaz, S. Liniger, G. Volet. Les membres suivants sont absents : Mme C. Haefliger, MM. P. Braganza, M. Burnier, B. Gallot-Lavallée, P. Marrello.

**1. Le quorum est atteint**, chaque Conseiller a reçu les documents nécessaires. L'assemblée peut valablement délibérer.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **3. Procès-verbal de la séance du lundi 12 septembre 2011**

**M. P. Bugmann** demande la modification suivante en page 8, sous la rubrique « préavis no 11/2011 tel qu'amendé »: 10, 64% au lieu de 10,54%. Il demande également que son intervention que l'intervention de M. D. Isler et son intervention au sujet de la LPP soient ajoutées au procès-verbal du 12 septembre 2011. Il demande le complément suivant : « M. P. Bugmann informe que le boursier a demandé si l'amendement permettait à un municipal d'adhérer au plan de prévoyance du personnel communal. Il confirme que l'esprit de l'amendement présenté et accepté concernant l'indemnité à titre de prévoyance professionnelle donne l'entière liberté et responsabilité au municipal de placer cet argent. Cela inclut évidemment aussi la possibilité de verser le montant de l'indemnité dans le fond de prévoyance professionnelle du personnel communal ».

Ces modifications faites, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2011 est accepté à l'unanimité.

#### **4. Procès-verbal de la cérémonie d'assermentation du 27 juin 2011**

Le procès-verbal de la cérémonie d'assermentation, qui n'avait pas été mis à l'ordre du jour de la dernière séance, est accepté à l'unanimité.

#### **5. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal**

- **Démission de la secrétaire du Conseil communal**

**M. le Président Ph. Dardenne** annonce au Conseil qu'il a reçu la démission de la secrétaire du Conseil communal, Mme C. Boyer, par un courrier daté du 19 septembre 2011 et en fait la lecture à l'assemblée.

**M. le Président Ph. Dardenne** informe le Conseil que le Bureau a recherché et contacté plusieurs membres du Conseil communal susceptibles de reprendre le poste et qu'il a fait paraître une annonce dans la presse locale à laquelle une quinzaine de personnes ont répondu.

Les candidatures sont rassemblées dans un classeur. **M. le Président Ph. Dardenne** a constitué un comité de sélection présidé par lui-même et composé des deux vice-présidents et de la secrétaire démissionnaire du Bureau. Le Conseil Communal élira la personne retenue lors de sa prochaine séance, le 5 décembre 2011.

- **Votations fédérales, 23 octobre 2011**

**M. le président Ph. Dardenne** informe le Conseil qu'il a reçu en date du 25 octobre 2011 un appel téléphonique de M. le Préfet R. Berdoz présentant ses excuses suite au dimanche des élections quelque peu chahuté. M. le chef de service des communes E. Golaz a fait de même par courrier.

**M. le président Ph. Dardenne** adresse ses remerciements :

- à celles et ceux qui ont participé au dépouillement terminé aux alentours de 12h00 ;
- à ceux qui, empêchés, ont trouvé une personne de remplacement ;
- à celles et ceux qui ont tenu bon jusqu'à 21h00 avant l'annonce de l'arrêt stratégique des saisies par les autorités ;
- aux membres du Conseil qui ont répondu présent, au pied-levé, le lundi matin à la demande du Greffe municipal pour finaliser la saisie des votes ;
- à Madame Marie-Rose Pilloud pour son engagement le dimanche des élections.

#### **6. Communications de la Municipalité**

- **Administration, Finances & Territoire – Franz Brun**

**Administration communale – Réorganisation au départ du secrétaire municipal à fin novembre 2011** : une secrétaire à 60% pour l'administration communale a reçu et signé son contrat d'engagement. Le début de son activité, compte tenu du congé qu'elle doit donner à son employeur actuel, est fixé au 9 janvier 2012.

**Elections fédérales du 23 octobre 2011** : La Municipalité remercie le Bureau du Conseil communal ainsi que tous les scrutateurs qui ont œuvré au bon déroulement du dépouillement des élections fédérales du dimanche 23 octobre 2011 et ce, malgré le « bug » informatique du Canton et le manque d'informations.

**Conseil communal - Séances 2012** : la Municipalité propose les lundis suivants : 20 février, 23 avril, 4 juin, 10 septembre, 29 octobre et 3 décembre. Le repas du Conseil est d'ores et déjà prévu le vendredi 23 novembre 2012.

- **Écoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär**

**Association scolaire intercommunale** : l'Association scolaire intercommunale, composée de quatre délégués de chacune des 4 communes du Cercle de Corsier, va être assermentée le jeudi 24 novembre 2011 à la salle de Château 2 de Corsier par Madame Florence Siegrist, préfet du district Riviera – Pays d'Enhaut.

**Invitation du Lausanne Hockey Club le samedi 22 octobre 2011** : trois municipaux et neuf conseillers communaux de Corsier ont profité des places assises offertes aux communes de Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny et ont ainsi pu assister au match de hockey sur glace de ligue nationale B « Lausanne – Langenthal » à la patinoire de Malley le samedi 22 octobre 2011.

**Nuit du vin cuit** : la Municipalité remercie la Jeunesse du Pressoir pour l'organisation de la manifestation qui s'est déroulée la nuit du vendredi 28 au samedi 29 octobre 2011 au Four banal.

- **Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher** (*lues par M. B. Schär en excusant l'absence de Mme U. Bucher*)

**Nonagénaire** : Monsieur Kurt Picard, domicilié aux Fontaines-Murées 28 aux Monts-de-Corsier, a été fêté le 12 octobre 2011.

- **Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz**

**Commission consultative de circulation** : ladite commission a siégé une première fois le 12 octobre 2011.

**Immeuble Château 4 – Maison de commune** : le dossier de transformation du bâtiment concerné a enregistré quelques observations de Pro Riviera et d'un particulier lors de sa mise à l'enquête publique. Celles-ci ne devraient pas empêcher la présentation d'un préavis au Conseil communal le lundi 20 février 2012.

- **Population & Sécurité – Thérèse Volet**

**Naturalisations** : à ce jour, 30 dossiers de naturalisations sont ouverts au Greffe municipal.

- **Environnement – Philippe Bricod**

**Gestion des déchets** : Le coût final de la première phase concernant l'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez 3 », se monte à CHF 18'191.20 pour Corsier + CHF 2'000.00 de coût annuel pour 5 ans. Cette somme sera incluse dans le budget 2012.

## **7. Préavis no 13/2011**

### **Installation du système des conteneurs à déchets de type Molok aux Monts-de-Corsier**

**Mme Michèle Reichmuth, rapporteur de la Commission ad'hoc** chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé par courriel aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel qu'amendé.

**M. le Président Ph. Dardenne** ouvre la discussion.

**Mme C. Cuénod-Cochard** demande s'il ne serait pas possible de mettre en place tous les moloks prévus en deux ou trois ans au lieu d'échelonner leur installation jusqu'en 2017.

**M. P. Zuchuat** souligne qu'il est plus économique d'installer plusieurs séries de moloks en même temps que d'échelonner leur mise en place par secteurs, comme proposé dans le préavis.

**M. le Syndic Fr. Brun** souligne qu'il faut tenir compte des différents chantiers sur les sites concernés, notamment au Carrefour de la Chaux. En effet, les moloks y seront installés au moment de l'aménagement du carrefour.

**M. J. Boettner** se réfère à l'arrêté fédéral imposant le principe du pollueur-payeur faisant l'objet d'un article dans la dernière édition du Régional. Il demande si cet arrêté fédéral devra être appliqué et si la Municipalité en a tenu compte.

**M. le Syndic Fr. Brun** précise que toutes les possibilités sont applicables avec le système des moloks, que ce soit la taxe au poids en installant des balances, la taxe au sac, etc. Par conséquent, leur mise en place ne présente pas d'incidence avec le futur règlement.

**M. D. Isler** demande s'il y a d'autres lieux concernés et pour quelle raison la Municipalité ne présente pas un plan global élargi à toute la commune de Corsier incluant le village.

**M. le Syndic Fr. Brun** précise que la problématique des Monts-de-Corsier est très différente de celle du village. En effet, l'accès aux points actuels de récolte n'est pas aisé, en particulier en cas d'enneigement. Dans le village, les habitants bénéficient du ramassage porte à porte, et pourraient, comme à Corseaux, ne pas être favorables à la mise en place de points de collecte. C'est la raison pour laquelle la Municipalité pense qu'il est préférable de séparer ces deux zones.

**Mme N. Cochard** demande si le volume des déchets n'est pas sous-estimé dans le préavis. Elle relève qu'au Mont-Pèlerin, par exemple, des sacs sont entassés à côté des moloks, ce qui laisse supposer que leur capacité y a été sous-évaluée.

**M. Ph. Bricod** répond que le volume a été calculé en fonction de la densité de la population.

**Mme Ch. Cuénod-Cochard** ajoute qu'il arrive souvent que les usagers ne prennent pas la peine de mettre les sacs dans les containers prévus à cet effet, mais les déposent en vrac à côté de ces derniers.

**M. R. Genoud** demande qu'il soit tenu compte des coûts effectifs de l'installation des moloks.

**M. le syndic Fr. Brun** répond que la Municipalité a tenu compte du coût du transport dans ses calculs.

**Mme Ch. Cuénod-Cochard** espère que les moloks seront équipés de cartes.

**M. P. Bugmann** appuie l'amendement de la Commission ad hoc consistant à demander un financement par étape par préavis voté par le Conseil, étant donné l'importance de l'investissement.

**Mme L. Khouri-Dagher** demande quel sera le coût pour la population si les moloks sont équipés de cartes. Elle demande également à la Municipalité si la population des Monts-de-Corsier est favorable à l'installation des moloks.

**M. le Syndic Fr. Brun** estime que le coût serait de CHF 1'200.00 par molok avec le système des cartes. Il assure le Conseil que des préavis seront présentés pour chaque étape. Il pense que la population des Monts-de-Corsier est favorable à l'installation des moloks, étant donné que beaucoup de ses habitants doivent déjà se déplacer pour amener les déchets aux points de collecte.

**Mme A. Rouge** est favorable à cette installation. Elle demande cependant à ce l'emplacement des moloks soit étudié avec soin. Il s'agit notamment d'éviter des endroits en pente qui ne sont pas atteignables par les camions en cas d'enneigement.

**M. Ph. Goletta** répond que les emplacements seront étudiés avec soin. Il souligne que la Municipalité demande par ce préavis l'accord de principe du Conseil communal. Les chiffres exacts seront présentés au Conseil lors de l'entrée des soumissions.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Ph. Dardenne** soumet l'amendement du préavis no 13/2011 au vote, soit :

- ***donner l'accord à la Municipalité de réaliser cette implantation par étapes, financée par préavis.***

**L'amendement est accepté à une large majorité (1 avis contraire, 2 abstentions).**

**M. le Président Ph. Dardenne** soumet le préavis no 13/2011 tel qu'amendé au vote, soit :

- ***donner l'accord de principe de développer l'implantation des conteneurs à déchets de type Molok aux Monts-de-Corsier ;***
- ***donner l'accord de réaliser cette implantation par étape, financée par préavis.***

**Le préavis no 13/2011 est adopté à une large majorité (2 abstentions).**

## **8. Préavis no 14/2011**

### **Arrêté d'imposition pour l'année 2012**

**M. J. Gudemann, rapporteur de la Commission des Finances**, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel qu'amendé.

**M. le Président Ph. Dardenne** ouvre la discussion.

**M. M. Ceppi** signale au Conseil que neuf logements, en plus de ceux mentionnés dans le préavis, vont être construits sous l'Hautigny, ce qui représentera des entrées fiscales supplémentaires.

**M. P. Bugmann** fait un bref rappel de l'évolution des impôts des dernières années, influencée par la péréquation. Il explique en détail les raisons poussant la Commission des Finances à limiter l'augmentation de l'impôt communal à 1%. Le cash flow négatif estimé, après correction, est seulement de CHF 308'000.00 ou 3 points d'impôt. Il sera certainement positif avec un revenu augmenté par des impôts plus importants que budgétés et le 1% d'augmentation proposé. Il considère que le financement de certains investissements par un crédit bancaire ne sera pas un problème pour la commune, surtout avec les taux d'intérêt actuellement très bas. L'augmentation de 1% peut être considérée comme une prise de responsabilité du Conseil suite à l'acceptation de l'augmentation des rémunérations municipales de plus ou moins 1% lors de la séance du 12 septembre 2011.

**Mme. C. Guex-Vuille** souhaiterait recevoir une explication concernant l'influence de la péréquation.

**M. P. Bugmann** explique que le taux d'imposition communal était un facteur important dans le calcul de la péréquation cantonale en vigueur dans les années passées. La formule ancienne pénalisait les biens communs gérés et avantageait les

communes dépen­sières comme Lausanne. Selon l'information reçue par la Municipalité, le taux d'imposition selon le nouveau mode de calcul ne devrait plus avoir un effet négatif.

**M. P. Zuchuat** rappelle que 45% des habitants de Corsier-sur-Vevey ne paient pas d'impôts et demande un vote à bulletin secret.

**Mme M. Meier** demande quel sera le montant de l'impôt de l'entreprise Merck-Serono en 2012.

**M. le Syndic Fr. Brun** répond que la Municipalité ne dispose pas des éléments nécessaires pour connaître ce montant. Il ajoute qu'il n'est pas prudent de mettre une créance dans le budget et de miser ainsi sur une entrée fiscale importante.

Il donne en outre les précisions suivantes au sujet des nouvelles constructions : seules sept maisons sont vendues à la Dautère et la Municipalité n'a aucun élément pour savoir quels seront les impôts versés par les habitants de ces maisons. Il souligne qu'il est prématuré d'entrevoir des retombées fiscales importantes de ces nouveaux logements en 2012. Il estime que les réflexions de M. P. Bugmann sont justifiées, cependant elles ne tiennent pas compte des investissements futurs faisant l'objet de préavis, comme l'installation des moloks ou la rénovation de la maison de commune, dont le coût sera élevé. La dette, avec les taux d'intérêt actuels est peu importante, il faudra néanmoins la rembourser. Les travaux sur les bâtiments communaux notamment, génèreront un endettement et il ne serait pas prudent de l'augmenter. Il souligne que si le Conseil suit l'avis de la Commission des finances, il ne sera pas possible d'éviter un endettement important.

La demande de **M. P. Zuchuat** étant appuyée par plus de cinq conseillers, **M. le Président Ph. Dardenne** soumet l'amendement des points 1, 2 et 3 du préavis no 14/2011 au vote à bulletins secrets, soit :

- **fixer le taux d'imposition communal à 65% pour l'année 2012.**

L'amendement est adopté par 38 voix favorables (8 non, 1 bulletin blanc).

**M. le Président Ph. Dardenne** soumet le préavis no 14/2011 tel qu'amendé au vote à bulletins secrets, soit :

- **adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 tel qu'amendé, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.**

Le préavis no 14/2011 est adopté à une large majorité (3 abstentions, 1 non).

## **15. Divers et propositions individuelles**

- **M. D. Isler** dépose le postulat suivant :

1. ***Vu le grand succès des cartes journalières CFF Flexicard, le Conseil communal demande que soit étudiée la possibilité d'augmenter le nombre d'abonnements à disposition des habitants de Corsier-sur-Vevey de 2 à 3.***
2. ***Dans le cadre de l'étude d'un nouveau règlement de parcage à Corsier-sur-Vevey, le Conseil communal demande que soit étudiée simultanément la possibilité de stationner un véhicule « Mobility », par exemple à « La Planie ».***

**M. le Syndic Fr. Brun** précise que les cartes sont souvent demandées par des couples. Par conséquent, l'augmentation à trois cartes journalières n'est pas très adéquate. Il est en effet très probable que la troisième ne soit pas demandée, ce qui représenterait un coût inutile pour la commune.

**M. P. Groux, soutenu par M. M. Paquier** ne trouve pas opportun que ces cartes soient utilisées pour des raisons professionnelles. Il pense qu'elles devraient avant tout être attribuées à des retraités ou à des personnes disposant de ressources limitées. Il suggère d'instaurer un contrôle au greffe afin de savoir si ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui en bénéficient. Dans ce cas, il conviendrait de limiter leur attribution à cinq par personne par an.

**M. D. Isler** ne partage pas cet avis et se demande pour quelle raison les petites entreprises ne pourraient pas en bénéficier autant que des retraités.

**M. E. Schopfer** demande quel est le coût de la Flexicard pour la commune.

**M. le Syndic Fr. Brun** répond que, suite à la dernière augmentation des CFF, la commune est d'ores et déjà déficitaire en demandant un coût de CHF 35.00 par carte journalière et avec une occupation de 90%. Si la commune achète une ou deux cartes supplémentaires, l'occupation sera de 70% à 75% et la commune sera d'autant plus déficitaire. Il précise cependant que La Municipalité étudiera la question avec les communes avoisinantes, notamment celle de Corseaux.

**La Municipalité prend en considération le postulat de M. D. Isler qui est soutenu par plus de cinq conseillers.**

- **Musée Chaplin :**

**M. D. Chollet** demande des précisions au sujet du cautionnement demandé par la Fondation Chaplin.

**M. le Syndic Fr. Brun** précise que dans le cadre de la LADE (loi sur l'appui au développement économique), la Fondation Chaplin a demandé un prêt sans intérêt au Canton de Vaud de CHF 10'000'000.00. Ce dernier est en discussion et l'acceptera probablement, pour autant que les dix communes concernées cautionnent la moitié du montant sur vingt ans. Dans ce cas, l'acceptation du cautionnement sera soumise aux différentes communes par préavis, le montant étant réparti par nombre d'habitants. Pour la commune de Corsier, ce cautionnement représenterait CHF 240'000.00 sur vingt ans, si la Fondation Chaplin ne peut pas rembourser le crédit au bout de vingt ans. Il estime que c'est une bonne répartition du risque.

**M. P. Bugmann** souligne qu'il faut étudier avec attention le contrat de cautionnement, car habituellement, les banques obligent le cautionnaire à payer l'intérêt en cas de défaut de paiement. Il faut demander aux banques de supprimer cette clause. A part cela, il n'y a pas de moyen d'intervenir.

- **Ch. du Châtelard :**

**M. Y Apothéloz** signale qu'un lampadaire du Chemin du Châtelard ne fonctionne que par intermittence et demande à la Municipalité de le réparer. **M. Ph. Goletta** en prend note.

- **Abribus Châtelard, bâtiment de la FILA :**

**M. B. Savoy** demande pour quelle raison l'abribus a été supprimé et remplacé par des panneaux aussi disgracieux.

**M. P.-A. Debétaz** répond que l'abribus a été supprimé pour la mise en valeur du bâtiment de la FILA. Un nouvel abri est prévu et sera mis en place.

**M. L. Volet** trouve que c'est une aberration de démonter un abribus pour le remplacer par un nouveau.

**M. P.-A. Debétaz** précise que le nouvel abribus sera payé par la FILA et non par la commune. Quant à l'ancien abribus, il est réutilisé à l'arrêt de la Dautère.

- **L'Hautigny :**

**M. M. Ceppi** demande pour quelle raison l'abribus de la FILA a été placé à la Dautère, et pas à l'Hautigny.

**M. Ph. Bricod** répond qu'un habitant de l'Hautigny s'y est opposé.

**M. P.-A. Debétaz** ajoute que l'emplacement de l'Hautigny présentait un danger pour les enfants, en raison du talus notamment.

**M. M. Ceppi** demande si un aménagement est prévu à l'Hautigny pour la sécurité des enfants.

- **Elections :**

**M. P. Groux** estime que le forfait de CHF 60.00 pour les scrutateurs devrait correspondre à une demi-journée de travail, et non pas à une journée entière, surtout si le dépouillement se prolonge aussi longtemps que lors des élections du 23 octobre 2011.

**M. P. Zuchuat** n'approuve pas cette demande. Il estime que le dépouillement est un devoir de citoyen et qu'il n'y a pas lieu de demander un complément au forfait fixé.

**M. H. Hoose** remercie Mme M.-R. Pilloud et Mme A. Rouge d'avoir mené à bien la coordination et le travail de dépouillement dans des conditions si difficiles.

**M. Fr. Brun** annonce que les communes, par l'Union des communes vaudoises (UCV), ont demandé au Canton une contribution financière pour ce scrutin. Il transmettra au Conseil le résultat de cette demande.

- **Toilettes salle du Conseil communal :**

**Mme C. Guex-Vuille** demande que les linges soient remplacés par un dérouleur pour des raisons d'hygiène. La Municipalité prend note.

- **Ch. de Meruz :**

**Mme M.-J. Stauber** signale la présence de renards galeux dans le quartier de Meruz. **M. Ph. Bricod** avertira le garde-chasse.

- **Souper de fin d'année :**

**M. Ph. Dardenne** rappelle que le repas du Conseil communal a lieu **le 25 novembre 2011** et demande aux conseillers de retourner le coupon d'inscription pour le 14 novembre 2011.

**M. Fr. Brun** annonce aux conseillers qu'il s'agira du dernier repas auquel participera l'actuel secrétaire communal, **M. G. Jaquet**, qui part à la retraite à fin novembre 2011. Il demande à l'assemblée de l'applaudir, notamment ceux qui ne participeront pas au repas du 25 novembre 2011.

Les jetons de présence 2010-2011 sont distribués en fin de séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h45.

**Au nom du Conseil communal**

Le président

La secrétaire



